

## **Les experts de la finance face aux enjeux éthiques : une lecture critique des responsabilités dans un contexte de criminalité en col blanc**

### **Financial Experts and Ethical Challenges: A Critical Analysis of Responsibilities in the Context of White-Collar Crime**

**Soumia CHIHAB, (Doctorante)**

*Laboratoire de Recherche en Management des Organisations (LAREMO)  
L'Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca (ESTC)  
Université Hassan II de Casablanca – Maroc*

**Fairouz AMMI AL MASBAHI, (Doctorante)**

*Laboratoire de Recherche en Management des Organisations (LAREMO)  
L'Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca (ESTC)  
Université Hassan II de Casablanca – Maroc*

---

#### **Résumé**

Cet article propose une analyse critique des responsabilités professionnelles dans le secteur financier à l'ère de la criminalité en col blanc, en mettant en lumière l'ambivalence du rôle des experts — avocats, auditeurs, fiscalistes, banquiers et consultants. En s'appuyant sur des cadres théoriques majeurs, notamment la théorie de la criminalité en col blanc développée par Edwin Sutherland (1940), la théorie de l'anomie de Robert K. Merton (1938), l'approche du choix rationnel de Gary Becker (1968) ainsi que les travaux de sociologie des organisations de Diane Vaughan (1999), nous examinons la manière dont des savoirs spécialisés peuvent être instrumentalisés pour faciliter des montages et des dérives financières. Ces pratiques s'inscrivent souvent dans des zones grises où la conformité formelle coexiste avec des logiques opportunistes.

À partir d'exemples internationaux et marocains, l'article met en évidence la dimension systémique des risques, la porosité entre optimisation et abus, ainsi que l'influence déterminante des incitations économiques et organisationnelles. L'analyse interroge également les réponses éthiques et réglementaires portées notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (2015) et le Groupe d'action financière (2023). Enfin, nous proposons une grille d'évaluation de la responsabilité professionnelle articulée autour des devoirs déontologiques, de la gouvernance des cabinets et des mécanismes de vigilance.

Ce travail entend ainsi contribuer aux débats contemporains sur la responsabilisation des experts et sur la prévention des dérives financières dans un environnement globalisé.

**Mots-clés :** Criminalité en Col Blanc ; Ethique Financière, Responsabilité Professionnelle ; Gouvernance



## Abstract

This article offers a critical analysis of professional responsibilities in the financial sector in the age of white-collar crime, highlighting the ambivalent role of experts — lawyers, auditors, tax advisors, bankers, and consultants. Drawing on major theoretical frameworks, including Edwin Sutherland's theory of white-collar crime (1940), Robert K. Merton's theory of anomie (1938), Gary Becker's rational choice approach (1968), and Diane Vaughan's work in the sociology of organizations (1999), we examine how specialized knowledge can be instrumentalized to facilitate financial schemes and misconduct. Such practices often operate in gray areas where formal compliance coexists with opportunistic strategies.

Drawing on international and Moroccan cases, the article highlights the systemic nature of these risks, the blurred boundary between optimization and abuse, and the decisive role of economic and organizational incentives. It also discusses ethical and regulatory responses promoted notably by the Organisation for Economic Co-operation and Development (2015) and the Financial Action Task Force (2023). Finally, it proposes a framework for assessing professional responsibility, structured around deontological duties, firm governance, and due diligence mechanisms. The article contributes to ongoing debates on expert accountability and the prevention of financial misconduct in a globalized environment.

**Keywords:** White-Collar Crime; Financial Ethics; Professional Responsibility; Governance

---

## Introduction générale

La transformation contemporaine du capitalisme financier — caractérisée par l'intensification des flux transnationaux, l'innovation financière continue et l'affaiblissement relatif de certains cadres de régulation — a redéfini la position des professions expertes au sein de l'économie. Avocats d'affaires, auditeurs, fiscalistes, experts-comptables et consultants ne sont plus de simples auxiliaires techniques : ils participent activement à la conception, à la sécurisation et à la légitimation des montages financiers complexes. Leur savoir spécialisé constitue une ressource stratégique au cœur des dynamiques décisionnelles et organisationnelles.

Cependant, cette centralité soulève une interrogation fondamentale : comment un savoir conçu pour garantir la conformité peut-il devenir un instrument d'opacité, voire de transgression ? La notion de criminalité en col blanc, introduite par Edwin Sutherland, offre un cadre pertinent pour analyser ces pratiques. Elle désigne des infractions commises dans l'exercice d'activités professionnelles par des acteurs socialement intégrés et dotés d'un capital symbolique élevé. À la différence des formes classiques de délinquance, ces pratiques s'inscrivent dans des environnements structurés par la confiance institutionnelle, la technicité et la légitimité organisationnelle.

Les scandales financiers internationaux — tels que l'affaire Enron, la fraude orchestrée par Bernard Madoff, les révélations des International Consortium of Investigative Journalists dans

les Panama Papers, ou encore l'effondrement de FTX — illustrent la capacité de structures apparemment légales à produire des effets systémiques dévastateurs. Dans ces configurations, la frontière entre ingénierie financière légitime et stratégie de contournement normatif devient difficile à tracer. La transgression ne prend pas nécessairement la forme d'une violation explicite du droit, mais s'inscrit dans des espaces d'interprétation, d'ambiguïté et de tolérance institutionnelle.

Le contexte marocain présente également des dynamiques comparables. L'affaire Bab Darna a mis en évidence les fragilités des mécanismes de contrôle et la complexité des chaînes de responsabilité dans certains montages immobiliers et financiers. Ces situations révèlent moins une absence de normes qu'un déficit d'effectivité, lié à la fragmentation des instances de régulation, à l'évolution progressive du droit économique et aux logiques relationnelles propres à certains environnements professionnels.

Dès lors, la problématique centrale de cette recherche peut être formulée ainsi :

**Dans quelle mesure l'organisation interne des institutions, les mécanismes d'incitation économique et les dispositifs de régulation participent-ils à la légitimation progressive de pratiques contestables tout en préservant une apparence de conformité juridique ? Autrement dit, comment des comportements déviants peuvent-ils devenir ordinaires et acceptables dans des environnements professionnels dominés par des impératifs de performance et de compétitivité ?**

Pour répondre à ces interrogations, l'étude adopte une démarche qualitative et interdisciplinaire fondée sur une revue critique de la littérature et sur l'analyse de cas emblématiques, nationaux et internationaux. Elle mobilise plusieurs perspectives théoriques complémentaires : *la théorie de l'anomie élaborée par Émile Durkheim puis reformulée par Robert K. Merton ; la théorie de la neutralisation de Gresham Sykes et David Matza ; l'analyse de la culture organisationnelle développée par Diane Vaughan ; ainsi que la théorie de l'agence de Michael C. Jensen et William H. Meckling, articulée aux travaux de Gary Becker sur le calcul rationnel.*

L'article s'organise autour de cinq axes : l'expertise comme source de pouvoir et de vulnérabilité morale ; les fondements théoriques de la déviance professionnelle ; l'analyse comparée de cas internationaux et marocains ; l'évaluation critique des dispositifs éthiques et réglementaires; enfin, les perspectives de responsabilisation et de gouvernance renforcée.

En définitive, cette contribution défend l'idée que la criminalité économique contemporaine ne résulte pas uniquement d'intentions frauduleuses individuelles, mais d'interactions complexes

entre savoir expert, structures organisationnelles et incitations institutionnelles. La figure du spécialiste apparaît ainsi profondément ambivalente : pilier de la légalité formelle, mais également acteur potentiel de la transgression normalisée dans les zones grises du capitalisme financiarisé.

## **1. L'expertise financière et la déviance professionnelle : pouvoir, responsabilité et vulnérabilité éthique**

### **1.1. Les spécialistes au cœur des systèmes financiers contemporains**

Les systèmes financiers modernes reposent sur un haut degré de technicité. La production, l'interprétation et la sécurisation de l'information exigent des compétences spécialisées, ce qui place les experts financiers — auditeurs, fiscalistes, avocats d'affaires, banquiers et consultants — au centre des transactions économiques mondiales (Dezalay & Garth, 1996). Ces professionnels ne se limitent plus à une fonction technique : ils contribuent à la construction des normes, à la légitimation des pratiques économiques et à la stabilisation de la confiance dans les marchés (Power, 1997).

Leur maîtrise des langages juridiques, comptables et fiscaux constitue un capital symbolique qui leur confère pouvoir et légitimité (Bourdieu, 1986). Les décisions et recommandations d'un expert peuvent transformer des transactions complexes en apparences de conformité et d'objectivité, même lorsque les finalités sont ambivalentes ou stratégiquement orientées. Ainsi, les spécialistes deviennent des architectes invisibles des structures financières (Sikka, 2015). Cependant, cette centralité implique une vulnérabilité éthique. Dans un environnement où la performance, la rentabilité et la satisfaction du client priment, l'expert est confronté à un double impératif : respecter la réglementation et répondre aux pressions économiques. Cette tension crée un terrain propice à l'exploitation abusive des connaissances professionnelles, où la compétence technique peut servir à contourner les règles plutôt qu'à protéger le bien commun (Sharman, 2010).

### **1.2. L'ambivalence du savoir professionnel**

L'expertise financière est intrinsèquement ambivalente : elle peut renforcer la transparence et réduire le risque, mais aussi complexifier et obscurcir les transactions (Picciotto, 2011). Les scandales financiers récents montrent que la connaissance experte n'est pas une garantie d'intégrité. Selon Vaughan (1996), les déviances ne résultent pas toujours d'une intention criminelle, mais de logiques d'adaptation à des environnements où la transgression devient normalisée. Les spécialistes rationalisent alors leurs actes : « alignement sur la concurrence », « service du client » ou « compétitivité » (Sykes & Matza, 1957).

Cette instrumentalisation du savoir transforme l'expert en courtier du risque moral : l'incertitude juridique devient une opportunité économique. La perversion de la technicité fragilise la fonction morale des professions financières et pose la question de la responsabilité individuelle et collective.

### **1.3. Vers une éthique de responsabilité réflexive**

La question de la responsabilité dans les professions financières ne peut être appréhendée selon une logique strictement individualiste. Réduire la déviance à une faute personnelle occulte les dynamiques organisationnelles et institutionnelles qui structurent l'action professionnelle. Comme le soulignent Treviño, Weaver et Reynolds (2006), le comportement éthique résulte d'une interaction complexe entre caractéristiques individuelles, culture organisationnelle et environnement normatif. L'expert agit dans un cadre de contraintes, d'incitations et de représentations collectives qui orientent ses décisions.

Les dispositifs classiques d'encadrement — codes de déontologie, normes professionnelles, organes d'autorégulation — reposent principalement sur une conception normative de l'éthique : ils définissent des règles à respecter et des sanctions en cas de violation. Or, les travaux de Sikka et Willmott (2010) montrent que ces mécanismes atteignent rapidement leurs limites lorsque les pressions économiques deviennent dominantes. La dépendance financière des cabinets à l'égard de leurs clients stratégiques, la concurrence internationale accrue et la financiarisation des modèles de rémunération affaiblissent l'effectivité des principes déontologiques. L'éthique formelle peut alors se transformer en instrument symbolique de légitimation plutôt qu'en véritable contrainte substantielle.

C'est dans ce contexte qu'émerge la notion de responsabilité réflexive. Contrairement à une approche fondée exclusivement sur la conformité, cette perspective invite le professionnel à interroger les implications sociales, économiques et politiques de ses décisions. Palazzo (2007) et Fleming et Zyglidopoulos (2009) défendent l'idée que l'éthique professionnelle doit dépasser l'obéissance aux normes pour intégrer une capacité critique face aux effets systémiques de l'action experte. L'enjeu n'est plus seulement de savoir si une pratique est juridiquement admissible, mais si elle est moralement soutenable dans ses conséquences.

Cette évolution suppose de remettre en cause le mythe de la neutralité technique. L'expertise financière est souvent présentée comme un exercice purement rationnel, dépourvu de dimension normative. Or, toute décision experte implique des choix implicites : interpréter une règle, recommander une stratégie d'optimisation, structurer un montage financier, c'est orienter une réalité économique. La compétence technique n'est donc pas moralement neutre ; elle est

investie d'un pouvoir structurant. Plus le savoir est spécialisé et difficilement accessible au profane, plus la responsabilité qui l'accompagne est élevée.

Cette réflexion rejoint la distinction formulée par Max Weber entre éthique de la conviction et éthique de la responsabilité. L'éthique de la conviction repose sur l'adhésion à des principes abstraits et sur la conformité à des règles établies. L'éthique de la responsabilité, en revanche, exige d'anticiper les conséquences concrètes de ses actes et d'en assumer les effets. Transposée au champ financier, cette distinction implique que le professionnel ne saurait se satisfaire d'un respect formel des normes. Il doit également évaluer l'impact de ses recommandations sur la stabilité des marchés, la confiance des investisseurs, l'équité fiscale ou la soutenabilité économique.

La responsabilité réflexive implique ainsi un déplacement du centre de gravité de l'éthique : du respect procédural vers l'évaluation substantielle. Elle suppose la capacité de suspendre l'automatisme des pratiques routinisées pour introduire un questionnement critique. Cette posture exige une formation éthique approfondie, mais aussi un environnement organisationnel qui autorise la délibération et protège l'expression des doutes. Sans espaces institutionnalisés de discussion — comités éthiques internes, dispositifs d'alerte, mécanismes de protection des lanceurs d'alerte — la responsabilité réflexive reste théorique.

En outre, la vulnérabilité éthique des spécialistes apparaît comme un phénomène multiscalaire. À l'échelle individuelle, des facteurs tels que l'ambition professionnelle, la quête de reconnaissance ou la loyauté excessive envers le client peuvent affaiblir le discernement moral. À l'échelle organisationnelle, une culture centrée sur la performance quantitative, la compétition interne ou la tolérance implicite aux écarts favorise la banalisation des transgressions. À l'échelle institutionnelle enfin, une régulation fragmentée, des sanctions peu dissuasives et des asymétries d'information persistantes réduisent la probabilité de responsabilisation effective.

Ainsi comprise, la responsabilité ne peut être conçue comme un attribut isolé, mais comme une architecture relationnelle. Elle résulte de l'alignement — ou du désalignement — entre valeurs professionnelles, pratiques organisationnelles et incitations institutionnelles. L'éthique de responsabilité réflexive ne vise pas à moraliser abstraitement les acteurs, mais à restructurer les conditions mêmes de l'action experte.

En définitive, promouvoir une telle éthique revient à reconnaître que la compétence technique crée une dette morale envers la collectivité. Plus l'expert détient un pouvoir d'interprétation et d'influence, plus il est tenu d'en anticiper les effets systémiques. La responsabilité devient alors

proportionnelle à l'expertise : elle n'est pas un supplément d'âme, mais la contrepartie nécessaire du pouvoir professionnel.

## **2. Les cadres explicatifs de la déviance dans les professions financières**

L'analyse précédente a montré que les professions expertes occupent une position nodale dans l'architecture financière contemporaine. Investis d'une mission de sécurisation juridique et de garantie de transparence, ces acteurs disposent d'un pouvoir structurant sur la production et la validation des opérations économiques. Pourtant, cette même expertise peut contribuer à des pratiques de contournement, non pas en rupture manifeste avec la norme, mais à travers son interprétation stratégique.

Ce paradoxe invite à dépasser une lecture moraliste centrée sur la faute individuelle pour adopter une approche théorique systémique. Comment comprendre que des professionnels socialement reconnus, insérés dans des institutions réglementées, puissent participer à des dynamiques déviantes sans nécessairement se percevoir comme transgresseurs ? La réponse exige la mobilisation conjointe de plusieurs traditions analytiques issues de la sociologie, de la criminologie et de l'économie institutionnelle. Les perspectives de l'anomie, de la neutralisation, de la culture organisationnelle, de l'agence et du choix rationnel permettent d'articuler niveaux structurel, organisationnel et individuel dans une lecture intégrée de la déviance professionnelle.

### **2.1. L'anomie : tension structurelle et redéfinition des normes**

Le concept d'anomie, formulé par Émile Durkheim dans *Le Suicide* (1897), désigne une situation où les normes collectives perdent leur capacité régulatrice. Dans des contextes de transformation rapide — économique, technologique ou sociale — les repères traditionnels s'affaiblissent et les limites de l'action deviennent incertaines. L'ordre normatif ne disparaît pas, mais son autorité symbolique se fragilise.

Cette intuition a été prolongée par Robert K. Merton (1938), qui interprète la déviance comme le produit d'un décalage entre les objectifs socialement valorisés et les moyens institutionnellement prescrits pour les atteindre. Lorsque la réussite matérielle ou la performance concurrentielle deviennent des impératifs centraux, certains acteurs adoptent des stratégies dites « innovantes », consistant à contourner les règles tout en poursuivant les finalités dominantes.

Appliquée aux milieux financiers, cette grille de lecture éclaire la pression normative exercée par la culture de rendement. La maximisation du profit, l'expansion des parts de marché ou la compétitivité internationale ne constituent plus seulement des objectifs économiques ; ils se transforment en critères de légitimité professionnelle. Dans ce contexte, la règle juridique peut être perçue non comme un cadre moral, mais comme une variable stratégique à optimiser. Comme l'a montré Nikos Passas (1990), les environnements anormaux ne suppriment pas les normes : ils en modifient l'usage en les subordonnant à la logique de réussite. L'anomie ne produit donc pas mécaniquement la déviance, mais elle crée un climat structurel où la transgression peut apparaître comme une adaptation pragmatique plutôt qu'une rupture morale.

## **2.2. La neutralisation : rationalisation et suspension de la culpabilité**

Si l'anomie décrit le contexte structurel, la théorie de la neutralisation éclaire les mécanismes subjectifs qui rendent la transgression psychologiquement acceptable. Développée par Gresham Sykes et David Matza (1957), cette approche montre que les individus élaborent des justifications préalables ou concomitantes à l'acte déviant afin de préserver une image positive d'eux-mêmes.

Parmi les procédés identifiés figurent le déplacement de la responsabilité (« je ne fais qu'appliquer les directives »), la minimisation du préjudice (« il n'y a pas de victime directe »), la disqualification des instances de contrôle ou encore l'invocation d'intérêts supérieurs (« agir pour la survie de l'entreprise »). Ces mécanismes ne traduisent pas nécessairement une absence de valeurs morales ; ils constituent plutôt des techniques de suspension temporaire de ces valeurs.

Dans les professions financières, ces rationalisations prennent une forme spécifique. L'expert peut considérer que son rôle se limite à l'interprétation technique d'un cadre normatif dont il n'est pas l'auteur. Il peut également estimer que la responsabilité ultime incombe au décideur final, au législateur ou au marché lui-même. Comme l'a observé Donald Cressey (1953), la fraude professionnelle s'inscrit souvent dans un processus progressif où la justification précède l'acte. La répétition de ces mécanismes conduit à une forme de désensibilisation morale : ce qui était initialement perçu comme exceptionnel devient routinier.

La théorie de la neutralisation établit ainsi le lien entre contraintes structurelles et dispositions individuelles. Elle montre comment un environnement marqué par la compétition et la performance peut se traduire, au niveau subjectif, par une reconfiguration du jugement moral.



## Transition analytique

L'articulation entre anomie et neutralisation révèle que la déviance professionnelle n'est ni purement intentionnelle ni exclusivement structurelle. Elle résulte d'une interaction dynamique entre pressions systémiques et processus de rationalisation. Les sections suivantes approfondiront cette lecture en intégrant les dimensions organisationnelles et économiques de l'action experte, afin de proposer un modèle véritablement intégré de la déviance dans les professions financières.

### 2.3. Les dynamiques organisationnelles : quand la transgression devient ordinaire

L'étude des scandales institutionnels a mis en évidence un phénomène essentiel : les organisations ne sont pas de simples cadres neutres de l'action individuelle ; elles produisent leurs propres normes, leurs routines et leurs critères de légitimité. Dans son analyse du programme spatial américain, Diane Vaughan (1996) montre que certaines institutions développent progressivement une tolérance interne aux écarts, jusqu'à intégrer la déviation dans leurs pratiques ordinaires. Ce processus, qu'elle qualifie de « normalisation de la déviance », illustre la capacité des structures organisationnelles à redéfinir ce qui est acceptable.

Transposée au secteur financier, cette perspective révèle que les banques, cabinets d'audit ou firmes de conseil fonctionnent selon des logiques culturelles spécifiques. Les règles formelles y coexistent avec des attentes implicites : fidélisation des clients stratégiques, préservation de la réputation du cabinet, atteinte d'objectifs commerciaux ambitieux. Comme l'a montré Robert Jackall (1988), les grandes organisations élaborent des systèmes moraux internes dans lesquels la loyauté institutionnelle et la performance économique priment souvent sur les normes sociales générales.

Trois mécanismes contribuent à cette institutionnalisation progressive de l'écart :

- **La banalisation des exceptions** : ce qui était initialement perçu comme une entorse ponctuelle devient une pratique admise, puis attendue.
- **La dilution de la responsabilité** : la prise de décision collective fragmente l'imputabilité et réduit le sentiment de faute individuelle.
- **L'aveuglement normatif** : la répétition des pratiques contestables altère la perception même de leur caractère problématique.

Dans ce cadre, la déviance ne procède pas d'une intention isolée, mais d'un apprentissage organisationnel. Les professionnels intériorisent les priorités implicites de leur environnement : compétitivité, rentabilité, conformité minimale. La transgression peut ainsi apparaître non comme une rupture, mais comme une adaptation fonctionnelle aux exigences du milieu.

## **2.4. L'asymétrie informationnelle et la logique d'intérêt : l'apport de la théorie de l'agence**

La théorie de l'agence, développée par Michael C. Jensen et William H. Meckling (1976), fournit un éclairage complémentaire en mettant l'accent sur les relations contractuelles fondées sur la délégation. Lorsqu'un mandant confie une mission à un mandataire, un déséquilibre informationnel s'installe : le second maîtrise des connaissances que le premier ne possède pas. Cette asymétrie crée un espace potentiel d'opportunisme.

Dans l'univers financier, cette configuration est omniprésente. Les investisseurs délèguent aux dirigeants ; les dirigeants s'appuient sur des auditeurs, fiscalistes ou conseillers juridiques. Chaque intermédiaire dispose d'un avantage informationnel qui peut être utilisé soit pour protéger l'intérêt du mandant, soit pour maximiser ses propres bénéfices. Honoraires, maintien de relations commerciales, prestige professionnel ou parts de marché constituent autant d'incitations susceptibles d'orienter le comportement.

Les travaux de Kathleen Eisenhardt (1989) soulignent que l'opportunisme devient d'autant plus probable que les mécanismes de contrôle sont coûteux, imparfaits ou symboliques. Dans certaines professions caractérisées par une forte autonomie et un statut d'expertise reconnu, la surveillance externe demeure limitée. L'écart entre devoir fiduciaire et intérêt personnel peut alors se creuser sans déclencher de réaction immédiate.

Ainsi, même encadrées par des codes déontologiques, les professions financières restent exposées à des tensions structurelles : elles doivent concilier indépendance, rentabilité et probité dans un environnement où les incitations économiques sont souvent contradictoires.

## **2.5. Rationalité stratégique et les incitations juridiques**

L'approche économique du comportement déviant apporte une dimension supplémentaire en considérant la transgression comme le résultat d'un calcul stratégique. Gary Becker (1968) propose une analyse dans laquelle l'acteur évalue les gains potentiels d'un acte illicite à l'aune des risques encourus : probabilité de détection, sévérité des sanctions, atteinte à la réputation. Dans cette perspective, la déviance n'est pas irrationnelle ; elle s'inscrit dans une logique d'optimisation.

Cette conception a été prolongée par Richard Posner (1973) au sein du courant « Law and Economics », qui envisage le droit comme un système d'incitations. Les normes juridiques ne sont pas seulement des prescriptions morales ; elles structurent les comportements en modifiant les coûts et les bénéfices associés aux choix individuels.

Appliquée aux milieux financiers, cette grille de lecture conduit à une interrogation centrale : les dispositifs répressifs sont-ils suffisamment dissuasifs pour inverser le calcul coût-avantage ? Lorsque les contrôles sont rares, les procédures longues et les sanctions limitées, l'anticipation d'une punition effective demeure faible. Dans un tel contexte, la recherche d'un gain substantiel peut apparaître économiquement rationnelle.

L'efficacité normative dépend donc d'un équilibre entre profit attendu et risque réel. Sans cohérence entre éthique proclamée et architecture incitative, la règle demeure déclarative. La dissuasion ne résulte pas uniquement de la sévérité des sanctions, mais de leur crédibilité.

## **2.6. Vers une lecture systémique de la déviance professionnelle**

Pris isolément, chacun de ces cadres théoriques éclaire une dimension particulière du phénomène. Ensemble, ils dessinent une configuration complexe et multiniveau :

- **L'anomie met en lumière les tensions normatives générées par la quête de performance.**
- **La neutralisation explique la construction subjective de justifications morales.**
- **La dynamique organisationnelle montre comment les pratiques déviantes se stabilisent collectivement.**
- **La théorie de l'agence révèle les effets des asymétries informationnelles et des conflits d'intérêts.**
- **L'approche économique du droit souligne le rôle décisif des incitations et des sanctions.**

La déviance professionnelle apparaît ainsi comme le produit d'une interaction entre environnement socio-économique, structures institutionnelles et rationalités individuelles. Elle ne peut être réduite ni à un déficit moral personnel ni à une simple défaillance réglementaire. Elle émerge d'un système où normes, intérêts et incitations se combinent.

Ces cadres conceptuels constituent dès lors l'outil analytique nécessaire pour examiner empiriquement les scandales financiers contemporains. L'analyse des cas internationaux et marocains permettra de montrer comment ces mécanismes théoriques se traduisent concrètement dans les pratiques, révélant l'entrelacement d'anomie, de rationalisation, de culture organisationnelle et de calcul stratégique dans la production de la déviance économique.

## **3. Etudes de cas : pratiques financières et tensions éthiques**

### **3.1. L'éclairage sur les scandales financiers**

L'examen des grandes crises financières contemporaines offre un terrain privilégié pour analyser concrètement les fragilités éthiques des professions spécialisées. Ces affaires ne doivent pas être appréhendées uniquement comme des épisodes de fraude exceptionnelle, mais comme des révélateurs des mécanismes ordinaires qui peuvent conduire à des dérives professionnelles. Elles permettent de saisir comment des acteurs investis d'une mission de contrôle, de conseil ou de certification peuvent se trouver impliqués, directement ou indirectement, dans des dispositifs contraires aux principes déontologiques.

L'intérêt d'une approche par études de cas réside précisément dans sa capacité à relier l'analyse théorique aux situations réelles. Les concepts d'anomie, de rationalisation ou d'opportunisme prennent toute leur portée lorsqu'ils sont confrontés aux pratiques observables. Les scandales internationaux tels que Enron, la fraude orchestrée par Bernard Madoff, les révélations des International Consortium of Investigative Journalists dans l'affaire des Panama Papers, ou encore l'effondrement de FTX, illustrent comment des systèmes dotés de cadres réglementaires sophistiqués peuvent néanmoins produire des défaillances majeures.

Dans un registre différent mais révélateur, le cas marocain de Bab Darna met en lumière des vulnérabilités institutionnelles spécifiques, liées à l'articulation entre contrôle administratif, responsabilité professionnelle et culture économique locale.

La comparaison entre ces contextes montre que les dérives des spécialistes ne relèvent ni d'une singularité nationale ni d'une simple défaillance individuelle. Elles émergent à l'intersection de facteurs organisationnels, d'incitations économiques et de représentations sociales du succès. Les études de cas constituent ainsi un laboratoire analytique : elles permettent d'observer comment les tensions entre performance, loyauté professionnelle et responsabilité morale se traduisent concrètement dans les pratiques financières.

### **3.2. Contextes internationaux : Schémas spécifiques de la déviance experte**

Les grandes crises financières internationales constituent des laboratoires empiriques permettant d'observer la manière dont l'expertise peut être détournée au service de stratégies contraires à l'intérêt général. Ces situations ne révèlent pas seulement des fraudes individuelles ; elles exposent des configurations systémiques où savoir technique, asymétrie d'information et faiblesse des contrôles convergent.

**L'effondrement d'Enron** illustre de manière paradigmatique la fragilité des mécanismes de certification. Le partenariat entre la direction du groupe et le cabinet d'audit Arthur Andersen a conduit à la validation de montages comptables destinés à masquer l'endettement réel de

l'entreprise. L'auditeur, censé incarner l'indépendance, s'est trouvé pris dans un conflit d'intérêts lié à la dépendance économique envers son client. La logique de performance et la recherche d'honoraires substantiels ont neutralisé la fonction de contrôle. L'affaire a débouché sur des condamnations pénales et la disparition du cabinet, mais elle a surtout révélé la vulnérabilité structurelle du modèle d'audit fondé sur la relation commerciale.

La fraude orchestrée par **Bernard Madoff** constitue une autre configuration emblématique. Pendant des années, le système pyramidal a prospéré grâce à une réputation professionnelle soigneusement entretenue et à la confiance institutionnelle dont bénéficiait son initiateur. Les mécanismes de vérification interne se sont révélés insuffisants, tandis que les alertes externes n'ont pas été suivies d'effet. L'apparence de compétence et de respectabilité a servi de couverture à une opération massive de manipulation financière. Cette affaire montre comment la crédibilité symbolique peut devenir un capital exploitable pour prolonger la fraude.

Les révélations portées par l'International Consortium of Investigative Journalists à travers les **Panama Papers** ont mis en évidence une forme plus diffuse de déviance : l'ingénierie juridique destinée à déplacer artificiellement les bases fiscales vers des territoires à faible imposition. Dans ce cas, les professionnels du droit et de la fiscalité ne violaient pas nécessairement la loi pénale ; ils exploitaient les interstices des législations nationales. La question n'était donc pas uniquement juridique, mais normative : à partir de quel seuil l'optimisation devient-elle moralement problématique ? La banalisation de ces pratiques dans certains cabinets internationaux a contribué à leur légitimation implicite.

**L'effondrement de FTX** en 2022 confirme que ces dynamiques persistent dans les environnements technologiques émergents. L'absence de supervision adaptée au marché des crypto-actifs, combinée à une gouvernance interne défailante, a favorisé des transferts de fonds opaques entre entités liées. L'innovation rapide et la rhétorique disruptive ont contribué à minimiser la perception du risque réglementaire. Si les dirigeants principaux ont été poursuivis, de nombreux intermédiaires périphériques ont échappé à des responsabilités significatives, illustrant la difficulté d'imputer la faute dans des structures complexes.

D'autres cas renforcent cette analyse. **Le scandale de Wirecard** en Allemagne a révélé la fabrication fictive de milliards d'euros d'actifs, validée pendant des années par des contrôles externes insuffisants. **L'affaire Lehman Brothers** a mis en lumière l'usage stratégique d'opérations comptables (notamment les transactions « Repo 105 ») pour dissimuler l'endettement avant la crise financière mondiale. **Le scandale Volkswagen**, bien que relevant

du secteur industriel, illustre également la normalisation interne de pratiques trompeuses soutenues par une culture organisationnelle orientée vers la performance à tout prix.

Ces différentes situations présentent des traits convergents :

- Une forte concentration d'expertise technique difficilement accessible au contrôle profane ;
- Des incitations économiques privilégiant la croissance et la rentabilité immédiate ;
- Une fragmentation des responsabilités diluant l'imputabilité individuelle ;
- Et une réaction réglementaire souvent postérieure aux dommages.

L'analyse comparative montre que la déviance experte ne relève pas d'un défaut ponctuel de moralité, mais d'un enchevêtrement de facteurs structurels et organisationnels. Les environnements à forte complexité technique et à incitations financières élevées tendent à produire des zones d'opacité où la frontière entre l'égalité formelle et responsabilité substantielle devient incertaine. Les scandales internationaux démontrent ainsi que la robustesse apparente des systèmes normatifs ne garantit pas leur effectivité lorsque les mécanismes de contrôle sont dépassés par l'ingénierie financière et les logiques d'intérêt.

### **3.3. Contextes marocains : fragilités institutionnelles et responsabilité professionnelle**

L'analyse du contexte marocain révèle que les dérives financières ne procèdent pas uniquement d'initiatives individuelles, mais s'inscrivent dans un environnement institutionnel où les mécanismes de contrôle demeurent inégalement consolidés. Les scandales récents montrent que l'expertise juridique, comptable ou notariale peut devenir un maillon critique dans des chaînes d'opérations contestables, en raison d'une combinaison de défaillances réglementaires, d'asymétries informationnelles et de pratiques professionnelles routinisées.

L'affaire dite de **Bab Darna** constitue à cet égard un cas emblématique. Cette fraude immobilière de grande ampleur a mis en lumière les insuffisances des dispositifs de vérification entourant certaines transactions. Plusieurs intervenants professionnels ont validé des actes ou accompagné des opérations sans procéder à des contrôles substantiels. Au-delà des responsabilités pénales du promoteur principal, cette affaire soulève la question du rôle des intermédiaires techniques investis d'une mission de sécurité juridique. La délégation de confiance, dans un contexte marqué par une forte dépendance des acquéreurs à l'égard des professionnels, a créé un déséquilibre structurel d'information. La réponse judiciaire, marquée

par une sévérité accrue à l'égard du promoteur et plus mesurée envers certains intermédiaires, a nourri le débat sur la hiérarchisation des responsabilités.

D'autres situations confirment ces vulnérabilités. **Le scandale de CIH Bank**, bien que plus ancien, demeure révélateur des difficultés de gouvernance dans le secteur bancaire public à l'époque, notamment en matière de gestion des crédits et de contrôle interne. Plus récemment, certaines affaires liées à la liquidation de Samir ont soulevé des interrogations sur la transparence financière, la supervision et la responsabilité des organes de direction et de conseil dans un contexte d'endettement massif.

Les révélations internationales des **Panama Papers** ont également concerné des acteurs marocains, mettant en évidence l'usage de structures offshore et de montages juridiques complexes. Si ces dispositifs ne constituent pas nécessairement des infractions pénales en tant que tels, ils interrogent la frontière entre planification fiscale légale et contournement de l'esprit de la norme. L'implication de conseillers spécialisés dans la conception ou la validation de ces structures pose la question du rôle éthique des professions réglementées face aux stratégies d'optimisation agressive.

Sur le plan institutionnel, le Maroc dispose pourtant d'un cadre normatif relativement étoffé : législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, obligations déclaratives, supervision assurée notamment par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la Direction Générale des Impôts et d'autres corps de contrôle. Toutefois, la fragmentation des compétences, la lourdeur procédurale et la rareté des sanctions disciplinaires significatives à l'encontre des intermédiaires techniques limitent la portée dissuasive du dispositif.

Dans cette configuration, plusieurs dynamiques convergent :

- **Une dépendance forte des clients à l'égard de l'expertise professionnelle ;**
- **Une culture de tolérance relative envers certaines pratiques d'arrangement ;**
- **Une application inégale des sanctions ;**
- **Et une difficulté à engager la responsabilité individuelle dans des chaînes décisionnelles complexes.**

Ainsi, la problématique marocaine ne se résume pas à un déficit normatif, mais renvoie à l'effectivité du contrôle et à la cohérence de la régulation. Lorsque la probabilité de sanction demeure faible et que la responsabilité est diluée, la vigilance professionnelle tend à s'affaiblir. La déviance ne s'impose pas comme une rupture spectaculaire, mais comme une adaptation progressive à un environnement où le coût de la transgression apparaît limité.

### **3.4. Approche intégrée : rationalités professionnelles, incitations économiques et fragilité normative**

L'examen transversal des scandales financiers internationaux révèle que la responsabilité professionnelle ne peut être comprise à travers une lecture strictement morale. Les dérives observées procèdent d'un enchevêtrement de logiques sociales, organisationnelles et économiques qui redéfinissent progressivement les repères de l'action légitime.

Dans de nombreux environnements financiers contemporains, la réussite économique tend à devenir un critère central d'évaluation professionnelle. Cette mutation axiologique favorise un déplacement implicite des normes : la performance mesurable — croissance, rentabilité, parts de marché — acquiert une valeur quasi éthique. Les affaires Enron, Wirecard ou encore Lehman Brothers montrent comment la pression à l'affichage de résultats positifs peut conduire à des ajustements comptables ou financiers présentés comme des solutions techniques plutôt que comme des manipulations.

À cette dynamique structurelle s'ajoute un registre cognitif : les professionnels impliqués dans ces affaires mobilisent fréquemment des justifications internes pour préserver leur cohérence morale. La conformité formelle aux textes, la loyauté envers la hiérarchie ou la défense des intérêts du client deviennent des arguments permettant de requalifier l'acte contestable en choix pragmatique. Dans le scandale Volkswagen, par exemple, la dissimulation des émissions polluantes s'inscrivait dans une logique de compétitivité industrielle, présentée comme une nécessité stratégique. De même, dans l'effondrement de FTX, l'innovation technologique et la croissance rapide ont servi de cadre narratif minimisant les exigences de prudence et de transparence.

Les organisations jouent également un rôle déterminant. Les grandes firmes financières ou industrielles développent des cultures internes où les objectifs économiques priment sur les considérations externes. Dans le cas d'Arthur Andersen, la dépendance économique vis-à-vis de clients majeurs a progressivement altéré l'indépendance de jugement. De manière comparable, l'affaire Credit Suisse — marquée par des scandales successifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne — illustre comment la recherche de rentabilité peut affaiblir durablement la culture de conformité.

L'analyse économique complète cette lecture en mettant en évidence la structure des incitations. Dans des contextes où les gains associés à la transgression sont élevés et où la probabilité de détection demeure incertaine, le comportement opportuniste peut apparaître rationnel. La fraude massive de Bernard Madoff a prospéré durant des années en raison de défaillances de



supervision ; les montages offshores révélés par l'International Consortium of Investigative Journalists ont exploité les écarts entre législations nationales ; la faillite de Evergrande Group a mis en lumière les risques systémiques liés à l'endettement excessif dans un environnement où le contrôle prudentiel était perçu comme accommodant.

Dans l'ensemble de ces situations, la sanction intervient souvent tardivement, après que les dommages économiques et sociaux se sont matérialisés. La sévérité ponctuelle de certaines condamnations ne compense pas nécessairement la faiblesse structurelle de la détection précoce. Il en résulte un décalage entre la rationalité économique des acteurs et l'exigence normative du droit : tant que le coût anticipé de la faute demeure inférieur au bénéfice escompté, l'incitation à la prudence reste limitée.

Cette lecture intégrée conduit à un constat central : la responsabilité professionnelle ne dépend pas uniquement de la vertu individuelle. Elle est conditionnée par l'architecture des incitations, la robustesse des institutions de contrôle et la culture organisationnelle dominante. Lorsque ces trois dimensions convergent vers la maximisation de la performance plutôt que vers la préservation de l'intérêt collectif, la transgression cesse d'être exceptionnelle ; elle devient une adaptation stratégique à l'environnement.

### **3.5. Vers une refondation éthique de la gouvernance des professions financières**

L'examen des crises financières majeures met en évidence un paradoxe central : les scandales contemporains ne résultent pas d'une ignorance technique, mais d'un usage stratégique et parfois opportuniste d'un savoir hautement spécialisé. Les affaires Enron, Wirecard, FTX ou encore Credit Suisse démontrent que les professionnels impliqués maîtrisaient parfaitement les normes comptables, juridiques ou prudentielles. La difficulté ne réside donc pas dans un manque de compétence, mais dans la manière dont cette compétence est gouvernée, orientée et contrôlée.

Ces situations révèlent un désajustement profond entre trois dimensions :

- 1. La rationalité économique** (maximisation du profit et maintien de la compétitivité),
- 2. La rationalité organisationnelle** (loyauté à l'institution et conformité interne),
- 3. Et la rationalité éthique** (responsabilité envers la collectivité et les parties prenantes).

Lorsque ces logiques entrent en tension, la première tend à prévaloir, surtout dans des environnements où la performance financière constitue l'indicateur dominant de réussite. La répétition de scandales internationaux — des montages comptables de Lehman Brothers aux

manipulations révélées par l'International Consortium of Investigative Journalists — suggère que la conformité formelle ne suffit pas à garantir l'intégrité substantielle.

Dès lors, la prévention des dérives suppose un déplacement du centre de gravité normatif : passer d'une logique de simple respect des règles à une gouvernance réflexive du savoir professionnel. Cette approche implique que l'expert ne se limite pas à vérifier la légalité immédiate d'une opération, mais qu'il évalue ses effets économiques, sociaux et systémiques. Autrement dit, la responsabilité ne peut plus être pensée comme une obligation minimale de conformité, mais comme une obligation élargie d'anticipation des conséquences.

Une telle transformation requiert plusieurs leviers complémentaires :

- Renforcer la formation éthique dès l'entrée dans les professions réglementées, en intégrant l'analyse des dilemmes concrets issus des scandales internationaux.
- Réviser les codes de déontologie afin d'y inscrire explicitement la prise en compte de l'intérêt général et non uniquement celui du client ou de l'employeur.
- Améliorer la coordination entre autorités nationales et internationales, notamment sous l'impulsion d'organisations telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques ou le Groupe d'action financière, afin de réduire les écarts normatifs exploitables.
- Accroître l'effectivité des sanctions, en rendant la probabilité de détection plus crédible et les mécanismes disciplinaires plus transparents.

L'enjeu n'est pas seulement répressif. Il s'agit de redéfinir la place de l'intégrité dans l'économie professionnelle. Tant que la probité sera perçue comme un coût susceptible de freiner la compétitivité, elle restera fragile face aux incitations financières. En revanche, si la réputation éthique devient un actif stratégique — condition d'accès aux marchés, aux investisseurs et aux partenariats — la logique économique peut converger avec l'exigence morale.

Ainsi, la gouvernance éthique du savoir professionnel ne vise pas à opposer performance et responsabilité, mais à les articuler. L'expertise financière retrouve alors sa fonction première : sécuriser les échanges, renforcer la confiance et contribuer à la stabilité du système économique. La transition vers ce modèle implique un changement culturel autant qu'institutionnel, où la compétence technique est indissociable d'une responsabilité assumée envers la collectivité.

#### **4. Vers une gouvernance éthique et responsable de l'expertise financière**

##### **1.1. Pouvoir dépasser la déviance et réinventer la responsabilité**

Les crises financières contemporaines révèlent que la déviance dans les professions réglementées n'est pas simplement le résultat de comportements isolés, mais d'un phénomène systémique où la technique supprime l'éthique. Des scandales tels que Enron, Wirecard, FTX ou encore des affaires marocaines comme Bab Darna mettent en lumière l'écart entre compétence technique et responsabilité morale.

Ces constats invitent à repenser la gouvernance de l'expertise financière, non pas uniquement en termes de conformité, mais comme un équilibre entre performance économique, transparence et responsabilité sociale. L'expertise ne doit plus se réduire à l'instrumentalisation de normes techniques : elle devient un vecteur de confiance, de stabilité et de justice économique.

### **1.2. Responsabilité professionnelle : fondements éthiques et moraux**

La responsabilité des professionnels financiers dépasse la simple légalité. Max Weber (1919) distingue l'« éthique de conviction », fondée sur les principes, et l'« éthique de la responsabilité », qui anticipe les conséquences des actes. Cette distinction est cruciale pour comprendre la posture attendue : les experts doivent respecter les normes tout en évaluant l'impact social et économique de leurs décisions.

Hans Jonas (1979) étend cette idée à la modernité technologique : plus le pouvoir d'action est grand, plus l'exigence morale est élevée. Dans le contexte financier, la technicité confère un pouvoir proportionnel à la responsabilité. L'éthique réflexive consiste donc à intégrer cette vigilance dans la pratique quotidienne, en anticipant les effets de chaque décision sur la confiance publique et la stabilité des marchés.

Ainsi, la responsabilité professionnelle combine deux dimensions complémentaires :

- 1. Légale : respect des normes, sanction des fautes avérées.**
- 2. Morale : prévention des risques éthiques, orientation vers le bien commun.**

La compétence technique sans conscience éthique devient alors une menace pour l'intégrité du système.

### **1.3. Dispositifs de régulation éthique : vers une ingénierie normative intégrée**

Les instruments de régulation actuels — codes déontologiques, chartes professionnelles, comités de conformité — se concentrent sur la conformité formelle. Aux États-Unis, le PCAOB impose transparence et indépendance ; en France, la H3C encadre l'audit ; au Maroc, la CNCC, l'Ordre des avocats et la DGI assurent un contrôle réglementaire.

Cependant, ces dispositifs restent principalement juridiques et rarement coercitifs. Or, la transgression prospère précisément dans les zones grises entre légalité et légitimité. Une ingénierie éthique doit articuler trois dimensions :

- a) **Éthique de conviction** : intégrité, loyauté, impartialité.
- b) **Éthique de responsabilité** : anticipation des conséquences sociales et économiques.
- c) **Éthique procédurale** : traçabilité, transparence et reddition de comptes.

Cette approche vise à transformer la culture organisationnelle, en internalisant l'éthique plutôt qu'en la subordonnant au contrôle a posteriori.

#### 1.4. Mécanismes de gouvernance et d'incitation

La transformation repose sur deux leviers principaux :

- a) **Formation et sensibilisation** : l'enseignement de la déontologie doit devenir obligatoire et pratique, basé sur des études de cas réels (Enron, Madoff, Wirecard, FTX, Bab Darna). L'objectif est de préparer les professionnels à gérer les conflits d'intérêts, la pression concurrentielle et les dilemmes éthiques.
- b) **Supervision et sanctions intelligentes** : l'expérience internationale montre que la crédibilité des sanctions dépend moins de leur sévérité que de leur certitude et de leur rapidité (Becker, 1968 ; Posner, 1973). Les mesures efficaces combinent proportionnalité, régularité et effet pédagogique : radiation temporaire, formation obligatoire ou sanctions graduées peuvent produire un impact plus durable qu'une amende symbolique.

En parallèle, l'évaluation des performances professionnelles devrait intégrer des indicateurs éthiques : transparence, conformité et contribution au bien commun. L'éthique devient ainsi un facteur de compétitivité et non un simple coût.

#### 1.5. Rôle des institutions nationales et internationales

**La dimension transfrontalière de la finance impose une coopération étroite :**

- **International** : OCDE (initiative BEPS), GAFI (FATF), Union européenne (déclaration pays par pays et lutte contre l'évasion fiscale) ont harmonisé certaines normes.
- **Maroc** : lois sur le blanchiment de capitaux 43-05 (12-08), création de l'ANRF, CNASNU, Renforcement de l'AMMC et Bank Al-Maghrib.

Cependant, la coordination reste incomplète et la culture éthique peine à s'enraciner. Une solution serait la création d'un Conseil national de l'éthique financière regroupant autorités de régulation, ordres professionnels et représentants de la société civile, chargé de la veille éthique,

de la formation, de la diffusion de bonnes pratiques et de la supervision des codes déontologiques.

### **1.6. Synthèse : éthique comme capital immatériel**

L'expertise financière se situe aujourd'hui à un carrefour critique : indispensable à la confiance et à la stabilité des marchés, mais vulnérable à l'instrumentalisation et à la déviance. Les scandales internationaux et marocains montrent que la transgression n'est pas toujours le fruit d'une malveillance individuelle, mais d'un système où la performance prime sur la probité.

Réconcilier performance et intégrité implique un changement de paradigme :

- L'éthique devient un capital immatériel, source de compétitivité et de pérennité.
- La performance éthique devient un indicateur de durabilité : protéger clients, organisation et société.
- Transparence, reddition de comptes et réflexivité constituent les piliers d'une culture professionnelle renouvelée.

En définitive, le savoir n'est jamais neutre : il porte une responsabilité. Faire de l'éthique une compétence essentielle, au même titre que la technique, garantit la confiance publique et la justice du système financier. La véritable expertise se mesure non seulement à la maîtrise des chiffres, mais à la capacité de préserver leur sens et leur utilité sociale.

## **5. L'éthique face au pouvoir et à la technicité professionnelle**

L'examen des scandales financiers internationaux et marocains révèle que la déviance dans les professions spécialisées n'est ni fortuite ni marginale. Elle émerge d'un système où le savoir technique — normalement garant de conformité et de transparence — peut se transformer en levier d'opacité ou de manipulation. Des affaires emblématiques telles que Enron, Madoff Investment Securities, FTX ou Bab Darna au Maroc illustrent ce paradoxe : la maîtrise technique confère aux experts un pouvoir non seulement d'interprétation, mais aussi de redéfinition et de contournement des règles.

Cette concentration de savoir génère une vulnérabilité structurelle. Lorsque la technicité supplante la conscience morale, la probité devient secondaire et la responsabilité individuelle se dilue. L'éthique ne peut alors se limiter à une disposition personnelle ; elle dépend de dispositifs institutionnels capables de rendre la transparence et l'intégrité avantageuses, tant sur le plan économique que social. Dans ce cadre, la transgression devient rationnelle dès lors que les sanctions sont incertaines ou faibles, comme le prédit la théorie du choix rationnel.

### 5.1. Vers une lecture multidimensionnelle de la déviance éthique

Pour analyser la complexité de la déviance professionnelle, il est pertinent d'articuler plusieurs cadres théoriques complémentaires :

- **Anomie** (Durkheim, Merton) : la survalorisation de la performance économique au détriment des normes morales affaiblit les repères éthiques et légitimes des professionnels.
  - **Neutralisation** (Sykes & Matza) : les acteurs rationalisent leurs écarts en invoquant la loyauté envers le client, la pression de la concurrence ou le respect superficiel de la loi, suspendant ainsi la culpabilité morale.
  - **Culture organisationnelle déviante** (Vaughan, Jackall) : la transgression devient une norme tacite au sein de l'institution, où la maximisation du profit remplace la probité.
  - **Théorie de l'agence** (Jensen & Meckling) : les asymétries d'information et les conflits d'intérêts offrent aux experts un pouvoir discrétionnaire sur les mandants, favorisant l'opportunisme.
  - **Choix rationnel et analyse économique du droit** (Becker, Posner) : la décision de transgresser est un calcul coût/bénéfice ; la déviance survient lorsque le gain attendu dépasse le risque anticipé de sanction.
- L'interaction de ces dimensions explique la persistance des comportements déviants malgré l'existence de normes strictes et de dispositifs de contrôle. La déviance n'est pas simplement individuelle : elle est systémique, résultant de la confrontation entre rationalité économique et responsabilité morale.

### 5.2. Implications pratiques et politiques

Les enseignements tirés de cette analyse suggèrent plusieurs leviers pour renforcer la gouvernance éthique :

1. **Institutions financières et de supervision** : dépasser la simple conformité réglementaire pour intégrer l'éthique dans la culture organisationnelle. Les audits internes et comités d'éthique doivent devenir des pratiques régulières, évaluées et véritablement contraignantes.
2. **Ordres professionnels** : adopter une posture proactive de la déontologie. La formation éthique doit être continue, obligatoire et fondée sur la réflexion critique et les dilemmes concrets. Les codes doivent intégrer des principes de responsabilité sociétale et d'intégrité publique, en conformité avec les standards internationaux (OCDE, FATF).
3. **Pouvoir public et législateurs** : concevoir des sanctions proportionnées, rapides et prévisibles, dotées d'une dimension morale et réparatrice. La sanction doit restaurer la confiance et internaliser le coût de la déviance sur la réputation et la carrière, au-delà du simple impact pécuniaire.

### 5.3. Limites et pistes de recherche

Cette étude présente certaines limites. Elle s'appuie principalement sur la littérature et des études de cas documentées, sans mesurer empiriquement la fréquence ou l'intensité des comportements déviants. Les recherches futures pourraient explorer :

- **Enquêtes empiriques** : études qualitatives et quantitatives auprès de professionnels marocains et internationaux pour mieux comprendre la perception des dilemmes éthiques, la rationalisation et les mécanismes de neutralisation.
- **Nouveaux acteurs financiers** : fintechs, plateformes numériques et intelligence artificielle, qui redéfinissent les responsabilités et créent de nouvelles zones grises entre autonomie humaine et automatisation.
- **Comparaisons internationales** : évaluer l'efficacité des systèmes juridiques (anglo-saxon, européen, marocain) sur la déviance et identifier les meilleures pratiques institutionnelles pour la prévention des dérives.

## 6. Conclusion générale

Cette étude met en lumière que l'exploitation abusive de l'expertise financière ne relève pas d'un simple manque d'éthique individuelle, mais constitue une vulnérabilité systémique profondément ancrée dans les organisations et les structures de marché. Les scandales internationaux (Enron, Madoff Investment Securities, FTX, Panama Papers) comme les affaires marocaines (Bab Darna) illustrent que la déviance professionnelle résulte souvent d'un désalignement entre les incitations économiques et les exigences éthiques, où la recherche de performance et de profit supplante la probité.

L'analyse théorique combinant anomie, neutralisation morale, culture organisationnelle déviante, théorie de l'agence et choix rationnel révèle que ces comportements ne sont pas simplement le fruit de la malveillance individuelle, mais d'un système où la technicité confère un pouvoir de définition et de contournement des règles. La compétence seule, lorsqu'elle est dissociée de la conscience morale, devient un levier d'opacité et de manipulation.

Redonner sens à l'éthique professionnelle implique de considérer l'expert comme un médiateur de confiance, responsable non seulement devant la loi, mais aussi envers la société. La conformité formelle doit s'accompagner d'une responsabilité morale réflexive, où chaque décision prend en compte ses conséquences sociales et économiques. Il ne s'agit plus de multiplier les règles — souvent contournées — mais de rétablir la cohérence entre savoir, technique et justice.

Cette transformation requiert une action coordonnée :

- **Institutions régulatrices** : renforcer la coordination et appliquer des sanctions « intelligentes », proportionnées, systématiques et moralement significatives.
- **Organisations professionnelles** : moderniser les codes déontologiques et instaurer une formation éthique continue et pratique.
- **Individus** : cultiver une conscience professionnelle réflexive, intégrant l'anticipation des impacts sociaux et économiques de chaque décision.

L'éthique doit cesser d'être perçue comme un coût et devenir un capital stratégique, garantissant la durabilité des marchés, la confiance publique et la légitimité des professions dans un contexte économique mondialisé et complexe.

Enfin, les perspectives de recherche future sont nombreuses : explorer les perceptions des professionnels face aux dilemmes éthiques, comparer l'efficacité des systèmes juridiques nationaux et internationaux, et évaluer l'impact des nouvelles technologies financières (fintech, intelligence artificielle) sur la responsabilité professionnelle.

En définitive, l'expertise financière ne peut être dissociée de la conscience éthique. Là où la compétence se sépare de la morale, la confiance collective et la stabilité économique sont menacées. Seule une intégration de l'éthique au cœur de la pratique professionnelle permettra à la finance de remplir sa mission première : servir l'économie réelle et contribuer, de manière juste et équitable, au bien commun.

## **Bibliographie**

Becker, G. S. (1968). Crime and Punishment: An Economic Approach. *Journal of Political Economy*, 76(2), 169–217.

Bourdieu, P. (1986). The forms of capital. In J. Richardson (Ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education* (pp. 241–258). Greenwood.

Clinard, M. B., & Quinney, R. (1973). *Criminal Behavior Systems: A Typology*. Holt, Rinehart and Winston.

Cressey, D. R. (1953). *Other People's Money: A Study in the Social Psychology of Embezzlement*. Free Press.

Dal Bó, E. (2006). Regulatory Capture: A Review. *Oxford Review of Economic Policy*, 22(2), 203–225.

Durkheim, É. (1897). *Le suicide : étude de sociologie*. Félix Alcan.

Eisenhardt, K. M. (1989). Agency Theory: An Assessment and Review. *Academy of Management Review*, 14(1), 57–74.

Fleming, P., & Zyglidopoulos, S. C. (2009). *Charting Corporate Corruption: Agency, Structure and Escalation*. Edward Elgar.



- Friedrichs, D. O. (2010). *Trusted Criminals: White Collar Crime in Contemporary Society* (4th ed.). Wadsworth Cengage Learning.
- Gayraud, J.-F. (2011). *Le nouveau capitalisme criminel*. Odile Jacob.
- Jackall, R. (1988). *Moral Mazes: The World of Corporate Managers*. Oxford University Press.
- Jonas, H. (1979). *Le principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*. Le Cerf.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305– 360.
- Merton, R. K. (1938). Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*, 3(5), 672–682.
- Palazzo, G. (2007). Éthique et entreprise : Vers une responsabilité réflexive. *Revue française de gestion*, 33(175), 125–138.
- Passas, N. (1990). Anomie and Corporate Deviance. *Contemporary Crises*, 14(2), 157– 178.
- Picciotto, S. (2011). *Regulating Global Corporate Capitalism*. Cambridge University Press.
- Posner, R. A. (1973). *Economic Analysis of Law*. Little, Brown & Co.
- Power, M. (1997). *The Audit Society: Rituals of Verification*. Oxford University Press.
- Sharman, J. C. (2010). Shopping for Anonymous Shell Companies: An Audit Study of Anonymity and Crime in the International Financial System. *Journal of Economic Perspectives*, 24(4), 127–140.
- Sikka, P. (2015). The Corrosive Effects of Neoliberalism on the UK Auditing Profession. *Accounting Forum*, 39(1), 1–18.
- Sikka, P., & Willmott, H. (2010). The Dark Side of Transfer Pricing: Its Role in Tax Avoidance and Wealth Retentiveness. *Critical Perspectives on Accounting*, 21(4), 342– 356.
- Sutherland, E. H. (1940). White-Collar Criminality. *American Sociological Review*, 5(1), 1-12.
- Sykes, G. M., & Matza, D. (1957). Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency. *American Sociological Review*, 22(6), 664–670.
- Vaughan, D. (1996). *The Challenger Launch Decision: Risky Technology, Culture, and Deviance at NASA*. University of Chicago Press.
- Vaughan, D. (1999). The Dark Side of Organizations: Mistake, Misconduct, and Disaster. *Annual Review of Sociology*, 25, 271–305.
- Weber, M. (1919). *Le savant et le politique*.